



**Prix de la tolérance Marcel Rudloff 2006**

**ELOGE DE ROBERT BADINTER**

**Par Jean-Paul COSTA,**

**Vice-Président de la Cour Européenne**

**des Droits de l'Homme**

**(17 mars 2006)**

Monsieur le Président Francis Hirn,

Madame le Maire de Strasbourg,

Mesdames et Messieurs les parlementaires, les ministres, les élus,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

L'association « les amis de Marcel Rudloff » m'a demandé de faire l'éloge du récipiendaire du Prix de la tolérance Marcel Rudloff 2006, le président Robert BADINTER. J'ai naturellement accepté cet honneur avec un grand plaisir.

Mesdames et Messieurs, cher Robert BADINTER,

Faire un tel éloge peut sembler une tâche facile, voire superfétatoire, à la fois parce que les liens entre Marcel Rudloff, la tolérance et Robert BADINTER sont évidents, et parce que la personnalité à qui ce prix va être remis est connue et admirée dans notre pays, en Europe, et dans le monde entier.

Je mentirais pourtant si j'affirmais que cette mission a été aussi simple et, pour user d'un lieu commun, je risquais l'embarras du choix.



Je commencerai par Marcel Rudloff (qui fut notamment maire de Strasbourg et d'ailleurs plusieurs de ses successeurs sont présents, que je me plais à saluer), lui-même homme de tolérance et de respect des autres, comme l'a rappelé le président Hirn, ce qui justifie l'attribution, chaque année, de ce prix par ses amis, associés en hommage à sa mémoire. Dans la vie politique, Marcel Rudloff et Robert Badinter n'ont pas été du même côté. Mais heureusement le débat politique - le combat politique - peut être empreint de tolérance et même d'une amitié transcendant les clivages, et cela a été le cas entre ces deux hommes, ainsi que le président Badinter me l'a confirmé il y a quelques minutes en aparté. Vous avez aussi été, ensemble, membres du Conseil constitutionnel, sous votre présidence, ce pendant trois ans si je ne fais pas erreur. Tout le monde sait que le Conseil constitutionnel est un creuset dans lequel se fondent harmonieusement ses membres, quelle que soit leur sensibilité, quelle que soit aussi celle du haut personnage de l'Etat ayant procédé à leur nomination, dans votre cas François Mitterrand, dans celui de Marcel Rudloff Alain Poher. Cela a été, je crois, particulièrement vrai sous la présidence Badinter, le Conseil devant être, selon lui, un organe juridique et non politique. Je ne connais certes pas la vie du Conseil constitutionnel de l'intérieur, même si j'en ai été très proche à bien des égards ; j'ai encore moins accès au secret des délibérés. mais je n'ai aucun doute sur le fait que quand Robert Badinter a présidé le Conseil et Marcel Rudloff en a été membre, leur « cohabitation », si je puis dire, a été marquée par une parfaite tolérance. Pour la petite histoire, j'ajouterai que, toujours sauf erreur, la première décision rendue sur un recours dans lequel les deux hommes ont siégé concernait une affaire qui n'était pas mince, puisqu'il s'agissait de celle sur la conformité à la Constitution du Traité de Maastricht !

Mais permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'un venir à mon sujet principal. Robert Badinter, je l'ai dit, est mondialement connu, et sa notoriété vient à coup sûr, à titre principal, du combat courageux et victorieux qu'il a mené, comme avocat d'abord, ensuite comme Garde des Sceaux, aux côtés du Président Mitterrand, contre la peine de mort. Tout le monde devrait lire ses livres majeurs, « l'exécution », plus récemment « l'abolition ». Si notre pays, en 1981, a enfin aboli la peine de mort, alors même que l'opinion publique n'y était pas majoritairement favorable, c'est essentiellement à François Mitterrand, et à Robert Badinter, que nous le devons, et il ne faut jamais l'oublier. Mais combien d'autres réformes ne devons-nous pas à Robert Badinter, Garde des Sceaux ? La suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, celle des tribunaux permanents des forces armées, l'abrogation de la loi « sécurité et liberté », et bien sûr l'acceptation par la France, enfin, du droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme. Je dis enfin parce que, par un regrettable paradoxe, la France, qui se proclame volontiers la patrie des droits de l'homme, et alors que deux de mes illustres prédécesseurs ici-même, René Cassin, Pierre-Henri Teitgen, ont été des rédacteurs influents de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention européenne, la France, donc, aura mis un quart de siècle à ratifier la Convention et encore sept années à accepter le droit de recours, perdant ainsi un temps précieux, et perdant la face, jusqu'à ce



que le Garde des Sceaux Badinter, dans le gouvernement de Pierre Mauroy, contribue à sauver la face de notre pays, enfin.

Je ne parlerai pas d'autres réformes importantes et nombreuses qui ont été votées pendant les cinq années que vous avez passées Place Vendôme, ni de l'impulsion libérale que vous avez contribué à donner à la jurisprudence du Conseil constitutionnel pendant vos neuf années à la tête de cette haute juridiction. Mais je noterai, car cela a de l'importance, que vos adversaires politiques ne vous ont pas toujours ménagé – c'est le moins qu'on puisse dire. Vous n'avez pas bénéficié de la tolérance envers vos idées et envers votre personne que vous avez vous-même manifestée, et qui vous vaut aujourd'hui la remise de ce prix.

Mesdames et Messieurs, Robert Badinter a cependant du mérite à être tolérant. D'abord, la vie ne l'a pas épargné. Vous n'êtes pas né avec une cuiller d'argent dans la bouche, comme disent nos amis Anglais. Vous avez subi de plein fouet les persécutions de Vichy et les atrocités du nazisme, au point que, pendant la guerre, vous avez dû vous cacher et que vous avez vécu la tragédie de la perte de votre propre père, mort dans un camp nazi. Ces épreuves auraient pu détruire Robert Badinter. Il les a surmontées, faisant de très belles études, devenant un brillant avocat, passant ensuite le difficile concours de l'agrégation de droit, ce qui lui a permis d'assouvir sa passion d'enseigner. Ces terribles épreuves auraient pu aussi l'aigrir, le refermer sur lui-même, le rendre sectaire, bref intolérant. Il a au contraire choisi de défendre les accusés, d'imaginer et de mettre en œuvre des réformes, de faire triompher le droit et la justice. Vous avez aussi, depuis longtemps et singulièrement au cours des dernières années, contribué à la pacification des conflits internationaux, de la guerre d'Algérie aux conflits du Proche-Orient, en passant par les Balkans, et plus généralement par la sécurité et la coopération en Europe, dans le cadre de l'OSCE.

Mesdames et Messieurs, il faut encore savoir que, malgré les attaques dont il a fait l'objet et auxquelles j'ai fait allusion, derrière lesquelles se cache plus ou moins mal non seulement la jalousie mais aussi un antisémitisme hélas ! toujours récurrent dans notre société, malgré la haine même, notre récipiendaire a su faire front avec courage, mépris et grandeur. Cela n'a pas entravé sa tâche, mais s'il a répliqué - car c'est un homme pugnace – il ne s'est jamais abaissé à utiliser les mêmes armes que ses assaillants. La tolérance n'exclut d'ailleurs pas, à l'évidence, la défense de ses propres idées, ni le recours à l'ironie, dont Robert Badinter peut user de façon cinglante.

Cher Robert Badinter, ma tâche n'a pas été facile, ne serait-ce que parce que j'ai en effet dû choisir parmi tous vos mérites, d'où l'embarras que j'ai mentionné en commençant. Mais elle a été



agréable. Nous nous connaissons de longue date, et vous m'avez témoigné estime et bienveillance. Il m'a donc fallu faire un effort pour être objectif. Je crois y être parvenu, et c'est pourquoi je peux vous dire, à vous tous ici présents, que l'association « les amis de Marcel Rudloff » a pris une décision justifiée en décernant son prix de la tolérance pour 2006, qui s'inscrit dans une lignée impressionnante, à un homme tel que M. Robert Badinter.

Le millésime 2006 sera un grand cru.

Jean-Paul COSTA